

**Procès-verbal  
des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers  
élus :

**15**

Conseillers  
en fonction :

**12**

Conseillers  
présents ou représentés :  
**12**

**Séance du 20 août 2013**

Sous la présidence de M. HIPPI Alain, Maire  
Secrétaire de Séance : M. DUTT Hervé

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, FORLER Caroline,  
DUTT Hervé. MAHLER Rémy, Éric BURGER, SCHMITT-ERBS Mireille, KOCH  
Nadine

Pouvoir : JACQUEL-VOLKMAR Claire qui donne pouvoir à ROOS Armand  
GIRARDIN Pierre qui donne pouvoir à HAMMANN André  
HOLLNER Jean-Pierre qui donne pouvoir à HIPPI Alain

**1- Développement du projet éolien**

**VU** le courrier du 30 juillet 2013 de la Communauté de Communes du  
Pays de la Zorn demandant de prendre une décision concernant la  
poursuite du projet concernant le développement d'un projet éolien sur le  
ban communal,

**VU** les discussions portées à ce sujet et les inconvénients évoqués,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- de ne pas poursuivre le projet de développement d'un projet éolien  
proposé par la Communauté des Communes du Pays de la Zorn.

VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

**2- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du  
service public de l'Assainissement du SICTEU de  
MOMMENHEIM et Environs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service  
public de l'Assainissement présenté par le SICTEU de MOMMENHEIM  
et Environs.

VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

### **3- Projet de construction d'un Club House**

Le maire expose :

- **VU** la vétusté du Club House actuel et l'impossibilité de réhabilitation de ce local,
- **VU** l'engagement sportif du Football Club d'Alteckendorf et son dynamisme dans la vie associative dans la commune,
- **VU** l'inscription du Club House au contrat de territoire 2013-2015

le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la construction du Club House a proximité du stade,
- d'approuver le coût des travaux à hauteur de 300 000€ HT,
- de charger le maire à solliciter les subventions possibles pour cette opération,
- de solliciter un emprunt à une banque pour financer une partie de la construction,
- d'autoriser le maire a effectuer toutes les démarches administratives concernant la demande de prêt.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :

---

### **4- Club House – choix de l'architecte**

**VU** la délibération du 20 août 2013 approuvant la construction d'un Club House qui sera situé rue du Stade,

**VU** la nécessité de nommer un architecte pour la réalisation de la construction,

**VU** les offres de prix des cabinets d'architectures P et M Architecture, Architecture Concept, Dossmann et Boos.

le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de confier au cabinet ARCHITECTURE CONCEPT de SCHILTIGHEIM la réalisation d'un Club House.

VOTE :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention :